

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du mardi 26 février 2019

DELIBERATION

L'an deux mille dix neuf, le vingt six du mois de février à 16h00, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 11 février 2019 et affichés au siège du S.I.R.R. le 12 février 2019.

Délégués en exercice : 8 titulaires et 8 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. LHEMERY, M. SALIGNAT, Mme BEHAGHEL, M. MOREAU, M. DELABBAYE, Mme DEMONT, M. DUFILS.

Délégués suppléants : M. PASQUES.

Absents excusés : Mme CHRISTIENNE

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Isabelle BEHAGHEL

01-2019 – COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-12 ;

Considérant que les résultats du Compte de gestion du budget pour l'exercice 2018 sont identiques à ceux du Compte administratif du SIRR,

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif du SIRR pour l'exercice 2018,

Le comité syndical,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Arrête le Compte de gestion du SIRR pour l'exercice 2018 comme suit :

L'exercice se solde par les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	2 347 927,54 €
Recettes	3 451 091,42 €
Résultat de l'exercice : EXCEDENT	1 103 163,88 €
RESULTAT de CLOTURE – Exercice 2018	1 103 163,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	1 567 181,03 €
Recettes	3 114 550,30 €
Résultat de l'exercice : EXCEDENT	1 547 369,27 €
<i>Excédent 2017 reporté.....</i>	<i>6 990 967,20 €</i>
RESULTAT de CLOTURE – Exercice 2018	8 538 336,47 €
Restes à réaliser	104 836,46 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,
Le 26 février 2019

Pour extrait conforme



Le Président,
Michel LHEMERY

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le **27 FEV. 2019**

- notification ou publication le **01 MARS 2019**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du mardi 26 février 2019

DELIBERATION

L'an deux mille dix neuf, le vingt six du mois de février à 16h00, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 11 février 2019 et affichés au siège du S.I.R.R. le 12 février 2019.

Délégués en exercice : 8 titulaires et 8 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. LHEMERY, M. SALIGNAT, Mme BEHAGHEL, M. MOREAU, M. DELABBAYE, Mme DEMONT, M. DUFILS.

Délégués suppléants : M. PASQUES.

Absents excusés : Mme CHRISTIENNE

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Isabelle BEHAGHEL

02-2019 – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2018

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31 et L.5212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant les règles liés aux votes des documents budgétaires ;

Considérant que les écritures du Compte administratif du SIRR pour l'exercice 2018 sont conformes aux écritures du Compte de gestion du Trésorier Principal de Rambouillet, comptable du Syndicat,

Après avoir entendu la présentation du Compte Administratif du SIRR pour l'exercice 2018,

Le comité syndical,

Monsieur Michel LHEMERY, Président, ayant quitté la séance,

Sous la présidence de Mme Isabelle BEHAGHEL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Arrête le Compte Administratif du SIRR pour l'exercice 2018 comme suit :

L'exercice se solde par les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	2 347 927,54 €
Recettes	3 451 091,42 €
Résultat de l'exercice : EXCEDENT	1 103 163,88€

RESULTAT de CLOTURE – Exercice 2018 1 103 163,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	1 567 181,03 €
Recettes	3 114 550,30 €
Résultat de l'exercice : EXCEDENT	1 547 369,27 €
Excédent 2017 reporté.....	6 990 967,20 €

RESULTAT de CLOTURE – Exercice 2018 8 538 336,47 €

Restes à réaliser

104 836,46 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,
Le 26 février 2019

Le Président,
Michel LHEMERY



Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le 27 FEV. 2019

- notification ou publication le 01 MARS 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du SYNDICAT
INTERCOMMUNAL de la REGION de RAMBOUILLET

Séance du mardi 26 février 2019

DELIBERATION

L'an deux mille dix neuf, le vingt six du mois de février à 16h00, le Comité syndical s'est réuni aux bureaux du SIRR, rue Louis Leblanc à RAMBOUILLET, sous la présidence de Michel LHEMERY, Président du S.I.R.R.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés aux délégués le 11 février 2019 et affichés au siège du S.I.R.R. le 12 février 2019.

Délégués en exercice : 8 titulaires et 8 suppléants.

Présents :

Délégués titulaires : M. LHEMERY, M. SALIGNAT, Mme BEHAGHEL, M. MOREAU, M. DELABBAYE, Mme DEMONT, M. DUFILS.

Délégués suppléants : M. PASQUES.

Absents excusés : Mme CHRISTIENNE

Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Isabelle BEHAGHEL

**03-2019 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES –
EXERCICE 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et D2312-3,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 107 créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et les responsabilités financières des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019,

Le comité syndical,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Prend acte des orientations budgétaires de l'année 2019 ayant donné lieu à une présentation détaillée du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et à débat.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents

Fait à Rambouillet,
Le 26 février 2019



Le Président,
Michel LHEMERY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Lhemery", written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Sous préfecture le **27 FEV. 2019**

- notification ou publication le **01 MARS 2019**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif par son destinataire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et par les tiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.